

## Communiqué de presse

Nanterre, 4 juillet 2025

### LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ENGAGÉ POUR LA RENOVATION URBAINE AUX CÔTÉS DES VILLES

Séance publique départementale  
Vendredi 4 juillet 2025

**3 nouveaux projets « Quartier d'Avenir - Hauts-de-Seine » approuvés par  
l'Assemblée départementale**

Précurseur dès 1992 avec le lancement de Pacte 92 pour lutter contre la ségrégation sociale et urbaine, le Département des Hauts-de-Seine s'est engagé dans une transformation urbaine ambitieuse des quartiers. Cette politique volontariste de promotion de la mixité sociale s'incarne aujourd'hui dans son dispositif phare : « Quartier d'Avenir – Hauts-de-Seine ».



@CD92 / Stéphanie Guttierrez-Ortega

Ce dispositif départemental poursuit trois objectifs majeurs : réduire les déséquilibres territoriaux, renforcer l'attractivité du territoire et améliorer durablement le cadre de vie des habitants.

Avec la loi Lamy du 21 février 2014, l'État a recentré son action sur le seul critère de la pauvreté à travers le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). En tant que collectivité de proximité, le Département a choisi d'aller plus loin en amplifiant cette dynamique. Grâce à « Quartier d'Avenir – Hauts-de-Seine », il élargit le champ d'intervention à d'autres quartiers confrontés à de fortes fragilités socio-urbaines, avec une ambition claire : transformer en profondeur l'ensemble des quartiers concernés.

Adopté le 2 avril 2021, ce dispositif innovant de rénovation urbaine bénéficie d'une enveloppe prévisionnelle de **150 millions d'euros**. Il permet d'intervenir non seulement dans les quartiers inscrits au NPNRU et dans leurs abords, mais aussi dans tout quartier présentant des signes de vulnérabilité.

**Ce 4 juillet, Georges Siffredi, Président du Département, et les Conseillers départementaux ont approuvé 3 nouveaux protocoles pluriannuels « Quartier d'avenir - Hauts-de-Seine » avec les villes de Clamart, Villeneuve-la-Garenne et Fontenay-aux-Roses. Avec ces 3 nouveaux protocoles, ce sont à date près de 145 millions d'euros d'investissement en faveur de 14 projets qui ont été approuvés à ce jour par l'Assemblée départementale.**

#### **Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine**

*« Le Département travaille depuis de nombreuses années en lien étroit avec tous les maires pour améliorer le cadre de vie des Alto-Séquanais. Au-delà de nos propres politiques départementales, nous soutenons également les projets des villes avec une aide financière par le biais des contrats de développement pour les réalisations de proximité. Nous avons développé le dispositif Quartier d'avenir, dans la même logique, mais aussi dans le prolongement de notre investissement en faveur du logement social et du parcours résidentiel. En complémentarité d'autres dispositifs existants, les 150 millions alloués à la mutation de quartiers entiers permettront d'améliorer concrètement le quotidien des habitants et de résoudre les coupures urbaines qui peuvent subsister. »*

#### **Le dispositif « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine »**

Les projets amenés à être soutenus doivent permettre d'introduire une réelle mixité sociale et fonctionnelle au sein des quartiers concernés. Cet objectif passe par :

- **une diversification et une amélioration du parc de logements, avec l'implantation de logements libres**, la réalisation d'opérations d'accession sociale à la propriété, le développement du parc de logements intermédiaires ou encore le rééquilibrage du parc social en fonction de ses différents niveaux de loyers et publics éligibles ;
- **la mixité fonctionnelle est quant à elle favorisée avec l'introduction ou la remise à niveau d'équipements publics** structurants pour le quartier.

#### **Un partenariat du Département avec les Maires**

Les protocoles « Quartier d'Avenir – Hauts-de-Seine » sont élaborés et mis en œuvre en lien étroit avec les Communes. Cette démarche partenariale s'inscrit en cohérence et dans le prolongement des contrats de développement Département/Villes, qui sont l'outil principal dudit partenariat. Le dispositif « Quartier d'Avenir – Hauts-de-Seine » illustre la complémentarité et l'efficacité du « couple » Département-Villes.

#### **14 chantiers ont ainsi été labellisés « Quartiers d'Avenir - Hauts-de-Seine » depuis 2021**

- **Asnières-sur-Seine** – Quartier du Sud des Hauts d'Asnières
- **Bagneux** – Quartier Abbé Grégoire – Montesquieu -Mirabeau
- **Bagneux** – Cité des musiciens
- **Gennevilliers** – Quartier des Agnettes
- **Malakoff** – Quartier Barbusse
- **Nanterre** – Quartier du Parc Sud
- **Nanterre** – Quartier du Chemin de l'Ile

- **Clichy** – Quartier Belfort-Sanzillon (îlot Sellier)
- **Colombes** – Quartier du Petit Colombes
- **Suresnes** – Cité-jardins
- **Villeneuve-la-Garenne** – Quartier du Centre-Ville
- **Nouveau** – **Villeneuve-la-Garenne** – Quartier de La Caravelle
- **Nouveau** – **Clamart** – Quartiers du Plateau et du Panorama élargi
- **Nouveau** – **Fontenay-aux-Roses** – Cité des Paradis

### La mobilisation de Hauts-de-Seine habitat pour la mise en œuvre du dispositif « quartier d'avenir »

Hauts-de-Seine habitat, opérateur du Département, est fortement impliqué dans la mise en œuvre des projets « Quartier d'Avenir – Hauts-de-Seine ». Le bailleur social départemental assure en effet la maîtrise d'ouvrage d'opérations de réhabilitation, de résidentialisation et de création de logements dans la moitié des 14 quartiers concernés à ce jour.

Pour la réhabilitation, ce sont 2 591 logements sociaux pour lequel Hauts-de-Seine habitat prend en charge les travaux.

### Quelques exemples concrets de l'efficacité du dispositif « Quartier d'Avenir – Hauts-de-Seine »

À **Suresnes**, le site patrimonial classé de la Cité-jardins fait l'objet d'un projet urbain pour améliorer la qualité de vie des habitants et la mixité sociale dans une démarche de transition écologique, financée par le Département à hauteur de 7,5 M€. **Le quartier du Petit Colombes** bénéficie d'une subvention de 16,5 M€ dont 500 000 € pour le réaménagement de la place Aragon et la création d'une « oasis de biodiversité », un espace clos densément planté. À **Malakoff**, le quartier Barbusse fait l'objet d'un projet de réhabilitation d'ensemble à hauteur de 11 M€, avec notamment le réaménagement de la place Léo-Figuères. À **Clichy**, le Département investit 3,35 M€ au sein du quartier Belfort-Sanzillon - Îlot Sellier avec l'aménagement et la végétalisation de la place Mozart, la réhabilitation de l'école Condorcet et la végétalisation de sa cour et la réhabilitation complète de la résidence Belfort. À **Nanterre**, c'est une intervention massive qui permet d'intervenir dans deux quartiers avec une enveloppe de plus 32 M€ en faveur du logement, d'équipements et de requalification des espaces publics.

#### « Quartier d'Avenir - Hauts-de-Seine » : quelques chiffres clés au 4 juillet 2025

- 144 016 862 € d'investissement ;
- 14 projets urbains dont 8 labellisés NPNRU (Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine) ;
- 93 746 habitants concernés ;
- 63 %, le taux moyen de logement social après intervention contre 92 % avant ;
- 4 882 réhabilitations de logements locatifs sociaux financés par le dispositif dont 2 591 par Hauts-de-Seine habitat ;
- 25 équipements publics construits ou réhabilités ;
- 11 aménagements d'espaces publics.

**CONTACTS**  
**DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**  
**Muriel Hoyaux**

**Jean-Philippe COUTURE**

07 64 61 77 95 / [jcouture@hauts-de-seine.fr](mailto:jcouture@hauts-de-seine.fr)

